

commerciales du Canada dans l'ensemble de la région Asie-Pacifique.

Troisièmement, nous devons, au plan de la politique commerciale, faire tout en notre pouvoir pour améliorer les règles du commerce international. Il faudra pour cela achever l'Uruguay Round, établir une organisation multilatérale du commerce et poursuivre nos objectifs de réglementation au niveau international le plus élargi.

Enfin, il nous faudra compléter nos efforts multilatéraux par des efforts régionaux. Une amélioration de la coopération et du dialogue avec les autres gouvernements de la région Asie-Pacifique sera requise pour que la relation commerciale transpacifique soit fondée sur des règles plutôt que sur le recours unilatéral à la puissance ou à la pression. La plupart de ces règles auront une nature multilatérale, comme il se doit, mais certaines pourraient devoir être établies au niveau régional et même bilatéral.

L'APEC est la grande institution qui nous permet de poursuivre ce dialogue régional. Des nombreux sigles que j'ai dû absorber depuis mon entrée en fonction comme ministre du Commerce international il y a environ deux semaines - GATT, ALENA, BNT, LVE, MIC, APIC¹ -, c'est l'APEC qui m'a le plus fasciné.

Les membres du forum de la Coopération économique Asie-Pacifique sont le Canada et les États-Unis de ce côté-ci du Pacifique et, de l'autre côté, le Japon, la Corée, la Chine, Taïwan, les pays de l'ANASE [l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est] (comme Singapour), l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Cet organisme fort jeune - qui n'a en fait que quatre ans - est né des contacts que vous, du secteur privé, aviez progressivement établis dans vos échanges et vos investissements outre-Pacifique. En établissant ces contacts, vous avez constitué des réseaux et établi des institutions comme la PBEC (Pacific Basin Economic Council) [le conseil économique du Bassin du Pacifique] et la PECC (Pacific Economic Cooperation Conference) [la conférence de coopération économique du Pacifique]. Nos universitaires ont fait la même chose, y compris les représentants - comme M. Bill Saywell - d'universités et de collèges de la Colombie-Britannique.

¹ Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, Accord de libre-échange nord-américain, Barrières non tarifaires, Limitation volontaire des exportations, Mesures concernant les investissements liées au commerce, Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.